



Caen, le 25 juillet 2016

## Réponses aux Questions du Syndicat CGT

### Réunion DP du 19 juillet 2016

La Direction était représentée par Damien DECOMBLE et Xavier PEGHAIRE

\*\*\*\*\*

#### Déplacements

Avec la fusion des régions les agents de la DR sont amenés à effectuer de nombreux déplacements sur Rouen, pour lesquels ils font l'avance des frais. Cela met certains agents en difficulté financière. Quelles mesures la direction envisage-t-elle de prendre au regard de ces situations ?

**La Direction rappelle que des véhicules de service sont à la disposition de l'ensemble du personnel et que les notes de frais sont traitées sous un délai de 8 jours par le service RH Comptabilité, si toutefois des difficultés persistaient, la Direction reste à disposition**

L'obligation faite d'être à Rouen à 9-9h30 aboutit pour des agents bas-normands à ne plus pouvoir faire valoir leur droit à bénéficier des plages variables notamment celle du matin. Quelles dispositions la direction va-t-elle prendre pour faire respecter l'accord ?

**La Direction rappelle sur "l'avantage" du temps de trajet majoré de 10%. Toutefois, pour la CGT, nous considérons que ceci ne compense pas le surcroît de fatigue et l'organisation personnelle de l'agent. Pour la Direction, il ne s'agirait que d'une simple contrainte occasionnelle... Pour la CGT, la Direction ne répond pas donc ne prend pas en considération l'ampleur de l'effort imposé aux agents. La Direction n'a qu'un mot « magique » à répondre à ce genre de question : « vive le DTRAJM et les 10% ! »**

Concernant les petits déplacements sur Caen, la procédure d'utilisation de voitures de location n'est pas adaptée et bien souvent le parc de voiture au siège est insuffisant : Les collègues doivent donc utiliser leur voiture personnel et ne peuvent se faire rembourser les frais correspondants. Ne conviendrait-il pas mieux d'augmenter le parc de voiture mises à disposition à la DR voire d'affecter un véhicule pour certain service comme celui du partenariat ?

**La Direction considère que le parc automobile actuel mis à la disposition des agents est suffisant. Pas d'augmentation de véhicule de prévue. Nous nous félicitons que la Direction porte une démarche éco-responsable dans le respect de l'environnement, mais elle se cache derrière ce motif pour ne pas prendre en compte la problématique des agents, et la fatigue occasionnée. Ce manque d'écoute est dommageable et ne répond pas au problème.**

Reprise de la question 45 de la réunion DP du 23 juin : Depuis quand l'assurance de Pôle emploi ne couvre pas les agents sur le trajet domicile/travail alors qu'un éventuel accident dans ce cadre serait considéré comment accident de travail/trajet : pourquoi cette incohérence ?

**Pour la Direction il n'y a jamais eu de couverture d'assurance Pôle emploi pour le trajet domicile /travail pour tout ce qui est dommages matériel sur le véhicule mais en cas de dommage corporel ceci est considéré comme accident de travail**

## **Embauches**

La direction peut-elle justifier les raisons d'un renfort REP au 1er juillet pour l'agence de Saint-Lô ?

**Pour la Direction ce renfort REP n'est pas lié à une anticipation à un départ en retraite d'un membre de l'ELD. Selon elle, il s'agirait de répondre à un besoin détecté par la DT 50. Depuis des mois, l'agence s'entend dire que l'ELD de Saint-Lô est trop importante. Avec ce renfort non demandé, l'ELD se retrouve à 8 ! La Direction cherche-t-elle à battre un record ?**

La CGT s'interroge sur le devenir des contrats avenir, pour lesquels la pérennisation selon la Direction n'est pas une obligation, alors pourquoi un tel investissement pour ne pas les céder ?

**La Direction nous rappelle qu'elle n'a pas l'obligation de céder un contrat d'avenir mais toutefois elle se félicite de l'avoir fait pour 2 collègues en contrats d'avenir sur 5. Malgré l'ampleur de l'investissement développé la titularisation ne se fait qu'en fonction des besoins de l'établissement. Nous déplorons cette perte de compétences et de moyens. La CGT suivra ce dossier de près au CE.**

## **Réunions**

La CGT demande si la direction peut généraliser l'attribution des bons-repas à tout type de réunions

**Pour la Direction il n'est pas possible de généraliser l'attribution des bons-repas car il existe des tickets restaurant et la possibilité de faire des notes de frais.**

La CGT demande à ce que toutes réunions suites à convocations soient valorisées forfaitairement à 07h 30 et non sur les heures réelles de la convocation

**Pour la Direction la prise en compte des heures réelles de la convocation est purement et simplement le respect de l'accord OATT. BELLE AUBAINE POUR LA DIRECTION..... Il revient à l'établissement l'attribution de la mesure du temps de travail effectif de l'agent**

La CGT s'interroge sur les raisons des réunions sur le thème de l'ICT9 ? La direction n'a-t-elle pas confiance dans la qualité de travail des agents? Cette réunion est-elle prévue pour toutes les agences ?

**Ceci est une démarche nationale, cette réunion sera dispensée dans tous les sites d'ici fin 2016**

## **Grève**

Reprise de la question 36 de la dernière séance DP du 23/06/16 : la Direction tient 2 discours sur le principe de prévenance en cas de grève, un lors de la réunion DP et un autre dans son compte rendu. La CGT demande une réponse claire de la Direction sur l'obligation de prévenance au préalable en cas de grève

**La Direction a réaffirmé qu'il s'agissait d'une absence donc obligation de prévenance au préalable auprès de l'ELD. Il semblerait que la Direction ne connaisse même pas les règles du code du travail et va se renseigner... Nous n'hésiterons pas à saisir l'inspection du travail pour toute entrave à ce droit.**

## **Divers**

Existe-t-il une note interne sur l'octroi des tickets restaurant en fonction des motifs d'absence (mandats, délégations, absences diverses) ?

**Oui il existe une annexe et elle sera mise à disposition des agents**

Pour rappel, merci de nous communiquer les règles de droit spécifique à la journée de rentrée scolaire.

**La Direction rappelle qu'il s'agit d'une absence validée et payée. Ce droit s'applique à tous les agents publics ou privés. La CGT espère qu'une anticipation sera faite sur la planification des agents pour éviter tous soucis lors de la rentrée scolaire.**

Pouvez-vous nous rappeler les règles et mesures d'accompagnement de la mobilité géographique sans déménagement ?

**Il s'agit de l'article 26.4 de la CCN : Mesure d'accompagnement de la mobilité géographique sans déménagement liée à la mise en place du schéma cible d'implantation de Pôle emploi et au reclassement des personnels impactés par le transfert du recouvrement des contributions d'Assurance chômage. Cette prime est versée en une seule fois calculée sous forme de points. Nous conseillons vivement aux agents concernés de se rapprocher très vite du service RH et de nous contacter en cas de problème.**

Pour quelles raisons, les agents de droit public de Cherbourg Ouest n'ont pas reçu la notification d'attribution des parts variables 2015 et juin 2016 ? Ils n'ont pas eu non plus l'entretien prévu dans le "Référentiel de gestion du personnel" Droit public Paragraphe 6112-03

**La Direction s'excuse de cet oubli d'envoi mais confirme que l'attribution à bien été faite.**

Sécurité des vestiaires de Caen Fresnel : la salle n'est plus accessible à compter de 18 heures, ceci ne permet pas aux agents de récupérer leurs affaires et clefs de voiture en fin de journée, donc ne peuvent pas rentrer chez eux. La CGT demande à ce que cette sécurité soit levée.

**La Direction affirme ne pas être au courant de cet incident et s'engage à faire le nécessaire pour lever cette sécurité. Nous rappelons à tout le monde que les questions DP sont envoyées au préalable de la réunion à la Direction, mais celle-ci a attendu d'avoir confirmation de ce problème le jour même de la réunion pour s'emparer du problème...**

Pouvez-vous nous communiquer le nombre de personnes n'ayant eu ni leur choix 1, ni leur choix 2 lors de la réorganisation de l'agglomération caennaise ? Combien ont eu réellement un entretien RH comme le prévoyait l'accompagnement des agents ?

**Pour la Direction, l'accompagnement a bien été fait MAIS par le biais de quelques "échanges". Il y aurait 3 agents sur 51 qui n'auraient pas eu leur souhait réalisé. La CGT déplore l'absence d'entretien réel avec les RH comme il était prévu initialement et dénonce cette légèreté.**

Pouvez-vous nous communiquer le délai de réparation pour les PILA d'un site, lorsqu'ils ne sont plus opérationnels ?

**La Direction ne peut donner un délai, ceci dépendant de l'AD. Cependant, elle nous rappelle la procédure, à savoir dans un premier niveau faire une demande, par l'intermédiaire du CLI, auprès de l'AD, et si le délai est trop long, possibilité dans un deuxième temps d'envoyer un mail dans la boîte NORMANDIE SUPPORT SI.**

## La prochaine réunion préparation DP CGT

est prévue le 18 août 2016

**(Merci de nous transmettre vos questions avant cette date**

**pour la réunion DP du 29 août 2016)**

Nos Délégués du Personnel :

Collège 1 Titulaire : Ludovic LEFEBVRE (Saint-Lô), Emilienne BADU (Honfleur)  
et Mathilde LE (Caen Centre)  
Collège 1 Suppléant : Stéphane GENDREL (Cherbourg La Noé), Martine OUIIN-LIABEUF (Caen Nord)  
et Elisabeth ROMARY (Caen Nord)  
Collège 2 Titulaire : Claude LEFEBVRE (Bayeux)

Notre Délégué Syndical Conventionnel : Annick VIGER-GUITTON (Hérouville)

*Si vous souhaitez adhérer à notre syndicat contacter les militants  
ou imprimez l'exemplaire du bulletin d'Adhésion 2016  
que nous vous proposons ci-dessous.*



### Bulletin d'Adhésion CGT Pôle emploi Basse-Normandie Année 2016

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Site, Service, Unité : .....  
Tel : ..... E-Mail : .....@ .....

A retourner auprès du militant de votre choix